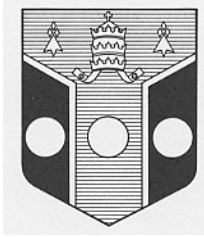


Département du FINISTERE

MAIRIE
de
SAINT-PABU
29830



☎ 02.98.89.82.76

Fax 02.98.89.78.10

Courriel : mairie@saint-pabu.bzh

Site internet : www.saint-pabu.bzh

PROGRAMME

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Maîtrise d'œuvre : rénovation et extension de la salle omnisports de SAINT-PABU

Pouvoir adjudicateur : Commune de
SAINT-PABU

*représentée par Monsieur Loïc GUEGANTON
Maire de SAINT-PABU (Finistère)*

**Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 3 février 2017 à 12h**

1) Le contexte

L'actuelle salle omnisports date de 1985.

L'emplacement choisi alors était un ancien camp allemand datant de la guerre 39/45, dont le décaissement par rapport au terrain naturel est d'environ 4 mètres. L'utilisation judicieuse d'une plate-forme a permis une parfaite intégration au site.

La salle omnisports d'une surface au sol de 1.420 m² comprend 2 niveaux :

- Niveau 0 avec entrées, sanitaires, rampe d'accès, salle Guénioc
- Niveau -1 avec salle polyvalente, réserves, matériels, rangements, vestiaires, toilettes, jeux, gradins

En 2000, une rénovation lourde et un agrandissement de la salle ont été réalisés.

En 2009, une salle de sports dédiée principalement à la pratique du tennis a été annexée à la salle omnisports.

Situation actuelle

- 3 vestiaires au terrain de foot,
- 1 local arbitre au terrain de foot,
- 2 vestiaires à la salle omnisports,
- 1 local arbitre (servant aussi de bureau) à la salle omnisports,
- 1 club-house au terrain de foot,
- 1 local matériel vétuste et non adapté au terrain de foot,
- 1 local matériel (servant aussi de bureau) très vétuste à la salle omnisports,
- Toit de la salle omnisports non étanche,
- En cas de coupure de courant, aucun accès pour rétablir l'alimentation électrique dans la salle omnisports

2) Expression du besoin

La commune souhaite procéder à l'extension en un ou plusieurs volumes de la partie ancienne de la salle omnisport afin de prévoir de nouveaux locaux à l'attention des clubs sportifs.

Obligations réglementaires :

Au vu des niveaux de jeu pratiqués à l'heure actuelle et des volontés de progression des associations sportives vouées à utiliser les installations, il faut fixer le classement de l'extension au niveau 4 (clubs pouvant évoluer en ligue) de classification par la Fédération Française de Football, et à la classe 3 du tableau de classification de la Fédération Française de Handball.

Textes réglementaires fournis en annexe

Ainsi, compte-tenu de ces contraintes et demandes, le projet devra proposer :

Projet tranche ferme

1) 1 bloc comprenant :

- 2 vestiaires équipés d'1 lavabo avec miroir : 1 vestiaire 16 personnes pour le foot et 1 de 12 pour le hand,
- chaque vestiaire est équipé d'un local attenant comportant 6 pommes de douches minimum,
- 1 vestiaire arbitre de 12m² équipé d'1 lavabo avec miroir et d'une douche,
- 2 WC (1 homme, 1 femme), ou grand WC norme handicapé,
- 1 bureau de 6 m² minimum pour les tâches administratives,
- salle de gestion du système photovoltaïque (6/7 m²),

- 1 salle de réunion d'environ 20 m² (cette salle peut se réfléchir également dans l'aménagement de la salle Guénioc),
 - prévoir un sas d'entrée pour éviter les courants d'air.
- 2) Aménagement de la salle Guénioc
- 1 Club-House et son aménagement,
 - espace utilisable pour que les associations puissent organiser des repas,
 - baie vitrée donnant sur le terrain,
 - placards
- 3) Aménagement du sous-sol
- 1 local matériel de 15m²environ, stockage du matériel de nettoyage,
 - Aménagement de 4/5 locaux (stockage du matériel sportif, hand, tapis de sol, badminton...)
 - 1 local « médical » pouvant recevoir les contrôles anti-dopage,
 - préserver l'accès sortie de secours.

Projet tranche conditionnelle

- 1) installation d'un système de sonorisation dans la salle omnisports,
- 2) installation d'un nouvel éclairage pour la salle omnisports (basse consommation)

Il faudra prévoir un cheminement doux le long du mur existant.

3) Contraintes

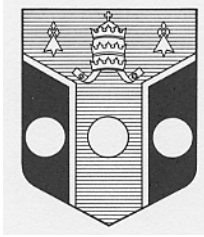
Respect des dispositions réglementaires.

4) Enveloppe financière

Le maître d'œuvre devra, en fonction des besoins exprimés, déterminer l'enveloppe financière de l'opération. Le budget consacré à cet investissement est évalué à la somme de 200 000 € HT.

Département du FINISTERE

MAIRIE
de
SAINT-PABU
29830



☎ 02.98.89.82.76

Fax 02.98.89.78.10

Courriel : mairie@saint-pabu.bzh

Site internet : www.saint-pabu.bzh

PROGRAMME

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Maîtrise d'œuvre : rénovation et extension de la salle omnisports de SAINT-PABU

Pouvoir adjudicateur : Commune de
SAINT-PABU

*représentée par Monsieur Loïc GUEGANTON
Maire de SAINT-PABU (Finistère)*

**Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 3 février 2017 à 12h**

1) Le contexte

L'actuelle salle omnisports date de 1985.

L'emplacement choisi alors était un ancien camp allemand datant de la guerre 39/45, dont le décaissement par rapport au terrain naturel est d'environ 4 mètres. L'utilisation judicieuse d'une plate-forme a permis une parfaite intégration au site.

La salle omnisports d'une surface au sol de 1.420 m² comprend 2 niveaux :

- Niveau 0 avec entrées, sanitaires, rampe d'accès, salle Guénioc
- Niveau -1 avec salle polyvalente, réserves, matériels, rangements, vestiaires, toilettes, jeux, gradins

En 2000, une rénovation lourde et un agrandissement de la salle ont été réalisés.

En 2009, une salle de sports dédiée principalement à la pratique du tennis a été annexée à la salle omnisports.

Situation actuelle

- 3 vestiaires au terrain de foot,
- 1 local arbitre au terrain de foot,
- 2 vestiaires à la salle omnisports,
- 1 local arbitre (servant aussi de bureau) à la salle omnisports,
- 1 club-house au terrain de foot,
- 1 local matériel vétuste et non adapté au terrain de foot,
- 1 local matériel (servant aussi de bureau) très vétuste à la salle omnisports,
- Toit de la salle omnisports non étanche,
- En cas de coupure de courant, aucun accès pour rétablir l'alimentation électrique dans la salle omnisports

2) Expression du besoin

La commune souhaite procéder à l'extension en un ou plusieurs volumes de la partie ancienne de la salle omnisport afin de prévoir de nouveaux locaux à l'attention des clubs sportifs.

Obligations réglementaires :

Au vu des niveaux de jeu pratiqués à l'heure actuelle et des volontés de progression des associations sportives vouées à utiliser les installations, il faut fixer le classement de l'extension au niveau 4 (clubs pouvant évoluer en ligue) de classification par la Fédération Française de Football, et à la classe 3 du tableau de classification de la Fédération Française de Handball.

Textes réglementaires fournis en annexe

Ainsi, compte-tenu de ces contraintes et demandes, le projet devra proposer :

Projet tranche ferme

1) 1 bloc comprenant :

- 2 vestiaires équipés d'1 lavabo avec miroir : 1 vestiaire 16 personnes pour le foot et 1 de 12 pour le hand,
- chaque vestiaire est équipé d'un local attenant comportant 6 pommes de douches minimum,
- 1 vestiaire arbitre de 12m² équipé d'1 lavabo avec miroir et d'une douche,
- 2 WC (1 homme, 1 femme), ou grand WC norme handicapé,
- 1 bureau de 6 m² minimum pour les tâches administratives,
- salle de gestion du système photovoltaïque (6/7 m²),

- 1 salle de réunion d'environ 20 m² (cette salle peut se réfléchir également dans l'aménagement de la salle Guénioc),
 - prévoir un sas d'entrée pour éviter les courants d'air.
- 2) Aménagement de la salle Guenioc
- 1 Club-House et son aménagement,
 - espace utilisable pour que les associations puissent organiser des repas,
 - baie vitrée donnant sur le terrain,
 - placards
- 3) Aménagement du sous-sol
- 1 local matériel de 15m²environ, stockage du matériel de nettoyage,
 - Aménagement de 4/5 locaux (stockage du matériel sportif, hand, tapis de sol, badminton...)
 - 1 local « médical » pouvant recevoir les contrôles anti-dopage,
 - préserver l'accès sortie de secours.

Projet tranche conditionnelle

- 1) installation d'un système de sonorisation dans la salle omnisports,
- 2) installation d'un nouvel éclairage pour la salle omnisports (basse consommation)

Il faudra prévoir un cheminement doux le long du mur existant.

3) Contraintes

Respect des dispositions réglementaires.

4) Enveloppe financière

Le maître d'œuvre devra, en fonction des besoins exprimés, déterminer l'enveloppe financière de l'opération. Le budget consacré à cet investissement est évalué à la somme de 200 000 € HT.